

M. Bourcault
Cours compl.^{te}
de chimie organique

Le Ministre, Secrétaire d'Etat du département de l'Instruction publique
Arrête :

Art 1^{er}. - M. Bourcault, Docteur en sciences, maître de conférences de chimie à la Faculté des sciences de l'Université de Lille, est chargé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1899-1900, d'un cours complémentaire de chimie organique à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy.

Il aura en cette qualité, un traitement annuel de 5000 fr. prélevé sur les fonds de la Faculté, à partir du 1^{er} X^{bre} 1899

Art. 2. - M. le Recteur de l'Ac.^{ie} de Nancy est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 28 nov. 99

Signé: G. Leygues.

Signé: Liard - Rorel.

M. Arth.
Direction de l'Institut chimique

Le Ministre, Secrétaire d'Etat du département de l'Instruction publique
Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Arth., Professeur de Chimie industrielle à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, est chargé sous l'autorité du Doyen de la dite Faculté, de la Direction de l'Institut chimique de cette ville.

Art 2. - M. le Recteur de l'Ac.^{ie} de Nancy est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 nov. 1899

Signé: G. Leygues.

Signé: Liard - Rorel.

M. Wolff.
Préparateur de Chimie
Fac. des Sc.

Le Recteur de l'Académie de Nancy

tu l'art. 1^{er} du décret du 27 janvier 1896 ;

tu la dépêche min.^{elle} du 30 juil^{et} 1899 ;

tu les propositions de M. le Doyen de la Faculté des sciences ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Wolff (Ernest), bachelier es-sciences, diplômé de l'Institut chimique, pourvu des certificats de chimie générale et de chimie appliquée, est délégué dans les fonctions de préparateur de chimie à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, en remplacement de M. Chéris, démissionnaire.

Art 2. - L'indemnité de M. Wolff est fixée à 1500 fr. par an.

Fait à Nancy, le 1^{er} X^{bre} 1899

Signé: Gasquet

Signé: Rorel